

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le trente-et-un janvier deux-mille-vingt à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 41
DATE DE LA CONVOCATION	24/01/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	07/02/2020

OBJET :**Remise gracieuse 2020 - Frais d'enlèvement par la fourrière automobile****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , M. Vincent MEDILI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , Mme Monique PARA , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Christophe PIERREL , Mme Vanessa PICARD , M. Jean-Louis DANGAUTHIER
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, M. Bruno PATRON
procuration à M. Jean-Pierre MARTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jérôme MAZET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

1) Proposition de remise gracieuse pour Mme Clarisse BOUVIER pour un montant de 123,73 €

Le 22 Juillet 2019, à l'occasion du Tour de France, le véhicule de Mme Clarisse BOUVIER a été placé en fourrière pour stationnement gênant.

Suite à un courrier en date du 06 Septembre 2019, Mme Clarisse BOUVIER nous fait savoir qu'elle a un revenu mensuel très faible et que ces frais grèvent lourdement son budget.

L'enquête sociale, diligentée par le CCAS, a confirmé le bien-fondé de cette requête.

2) Proposition de remise gracieuse pour Mme Samira KOUZAA pour un montant de 995,50 €

Le 22 Juillet 2019, à l'occasion du Tour de France, le véhicule de la fille de Mme Samira KOUZAA a été placé en fourrière pour stationnement gênant.

Suite à un courrier en date du 02 Août 2019, Mme Samira KOUZAA nous indique que sa fille se trouve sans ressource suite à un accident de circulation avec de graves problèmes post-traumatiques.

Mme Samira KOUZAA nous fait savoir qu'elle a ses deux filles à charge avec un revenu mensuel très faible et que ces frais grèvent lourdement son budget.

L'enquête sociale, diligentée par le CCAS, a confirmé le bien-fondé de cette requête.

Décision :

Sur l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 23 Janvier 2020, je vous propose :

Article 1 : d'accorder la remise gracieuse des frais d'enlèvement du véhicule de Mme Clarisse BOUVIER pour un montant de 123,73 €.

Article 2 : d'accorder la remise gracieuse des frais d'enlèvement du véhicule de Mme Samira KOUZAA pour un montant de 995,73 €.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 43

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le : 10 FEV 2020

Affiché ou publié le :

10 FEV 2020